



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 mars 2013
Français
Original : français

Session annuelle de 2013

3-14 juin 2013, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme pour le Bénin
(2014-2018)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–3	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	4–7	3
III. Programme proposé	8–12	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	13–16	6
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bénin (2014-2018)		7



I. Analyse de la situation

1. Le Bénin, avec un taux d'accroissement démographique de 3,25 %, a une population estimée à 9,1 millions d'habitants. Depuis 1999, le gouvernement béninois a élaboré et mis en œuvre une série de documents de Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP) dont le dernier couvre la période 2011-2015. La situation macroéconomique se caractérise par une croissance de 3,9 % sur la période 2001-2011. Mais celle-ci n'a pas permis d'améliorer significativement les conditions de vie des populations. L'indice de développement humain a été estimé à 0,427 contre 0,430 en 2009, classant ainsi le Bénin au 167^e rang sur 187 pays. La pauvreté monétaire – qui sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain – touchait 36,2 % de la population en 2011 contre 35,2 % en 2009. La pauvreté alimentaire persiste au Bénin, avec une proportion de 12 % des ménages vivant dans l'insécurité alimentaire en 2009. En outre l'indice de Gini, qui se situe à 0,464, révèle une distribution inégalitaire des revenus au sein de la population. Le marché du travail est caractérisé par un taux global d'activité de 53 % (dont 46 % pour les femmes) et un taux de sous-emploi élevé, soit 75,7 % chez les femmes et 69,4 % chez les hommes. L'emploi des jeunes reste un défi majeur, avec 33 % des jeunes qui ont un emploi rémunéré contre 72,5 % pour les adultes. En matière de protection sociale, moins de 10 % de la population est couverte par les systèmes formels de sécurité sociale tandis que les programmes d'assistance sociale (secours aux indigents) et d'aide alimentaire (cantines scolaires) ciblant les enfants et les personnes affectées par le VIH/sida sont peu développés. En dépit des efforts, une bonne partie de la population reste privée d'accès aux services sociaux de base et aux débouchés économiques. Selon le Rapport spécial 2000+10 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le rapport d'avancement 2012 de la mise en œuvre de la SCR 2011-2015, mis à part l'enseignement primaire où le taux brut de scolarisation a atteint les 100 % avec un ratio filles/garçons de l'ordre de 0,8, les autres cibles dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'eau seront difficilement atteintes en 2015, bien que des progrès significatifs aient été enregistrés ces dernières années. La principale cause de cette situation est la faible croissance économique qui ne génère pas un niveau d'emplois et de revenus suffisants pour combattre la pauvreté et les inégalités sociales. En outre, la faible qualité de la gouvernance reste un frein à la bonne gestion de l'économie et à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour impulser durablement le développement économique, politique et social du pays.

2. Dans le domaine de la gouvernance, les réformes des institutions et de la fonction publique peinent à aboutir. La capacité de l'administration publique en matière de planification stratégique et d'accompagnement efficace du développement reste faible. Le transfert des compétences et des ressources aux communes, de même que la gouvernance locale, méritent d'être renforcés pour accroître l'offre de services aux populations à la base. L'effectivité et l'efficacité des mécanismes et systèmes de contrôle demeurent des défis importants, notamment au niveau des institutions en vue du renforcement de la lutte contre la corruption. Il en est de même de l'accès des populations pauvres à la justice et de l'exercice effectif des droits individuels, qui sont autant d'objectifs difficiles à atteindre en 2015. Les déficiences du processus électoral, notamment l'instabilité et la faiblesse des capacités des institutions, le coût élevé des opérations de vote et le non-règlement à bonne date des contentieux électoraux, constituent des sujets de préoccupation majeurs.

3. Le Bénin fait face à d'énormes problèmes environnementaux tels que le changement climatique, l'érosion côtière, la déforestation et la gestion des déchets. Les inondations affectent très sensiblement et annuellement une vingtaine de localités du pays. La quantité annuelle de déchets produite est de l'ordre de 161 512 tonnes et la situation de ces déchets est caractérisée par l'absence de contrôle au niveau des décharges et l'absence de tri sélectif. Au plan énergétique, le Bénin demeure tributaire à près de 90 % des sources d'approvisionnement extérieures pour la satisfaction de ses besoins, ce qui accroît la vulnérabilité des populations aux chocs sur les prix. Le bilan énergétique national fait état d'une prédominance du bois-énergie qui représente près de 60 % de la consommation finale d'énergie, entraînant une pression sur les ressources floristiques comme l'indique un taux de déforestation estimé à 50 000 hectares par an.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

4. Au cours de la période de coopération passée, les interventions du PNUD au titre du programme de pays ont connu des progrès significatifs grâce à l'approche d'appropriation nationale et au leadership de la partie nationale. Elles ont été articulées autour de deux axes majeurs : a) réduction de la pauvreté et développement durable; b) promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif.

5. L'appui-conseil du PNUD en matière de planification du développement a conduit à l'obtention de résultats importants dans le domaine du renforcement des capacités nationales et de l'amélioration de la qualité des politiques et stratégies publiques telles que la SCRP, les politiques sectorielles et les plans de développement local qui intègrent systématiquement toutes les cibles des OMD dans un cadre macroéconomique et budgétaire cohérent. Ainsi, l'appui du PNUD a permis à 25 ministères sectoriels, sur une trentaine, d'élaborer leur stratégie et de la rendre opérationnelle. Il faut noter qu'en 2008 seuls quatre ministères sur 26 en disposaient. L'appui du PNUD a également permis au Gouvernement de traduire en termes opérationnels sa politique d'aide au développement et d'accroître ses capacités de dialogue avec les partenaires de développement en organisant régulièrement et à bonne date l'examen de la SCRP. Principalement, on peut relever que le cadre de redevabilité que constitue l'examen annuel de la SCRP est fonctionnel et que la préparation du budget de l'Etat prend désormais en compte les recommandations issues de cet examen annuel de la mise en œuvre de la SCRP. Le PNUD a largement contribué à l'institutionnalisation de la fonction et de la culture de l'évaluation au sein de l'administration publique et les changements portent sur la création et mise en service du Bureau national d'évaluation des politiques publiques et l'adoption d'une politique nationale de l'évaluation accompagnée d'un plan d'action opérationnel. Par ailleurs, l'intervention du PNUD a induit un changement important relatif à l'adoption d'une politique nationale de l'aide au développement. L'emploi des jeunes et des femmes a été promu par le PNUD à travers les projets Songhaï et de Business Promotion Center.

6. Le PNUD a appuyé l'établissement de la Liste électorale permanente informatisée (LEPI). La LEPI participe au renforcement de la gouvernance démocratique en ce sens qu'elle modernise le registre électoral, réduit à long terme

les coûts des élections et en assure la crédibilité. Les interventions du PNUD ont aussi amélioré la communication entre le Parlement et le peuple, renforcé le contrôle citoyen, et par conséquent impulsé une nouvelle dynamique au travail parlementaire avec la création de la chaîne parlementaire. On note à cet égard la forte audience de la radio de l'hémicycle, qui permet de mieux comprendre les enjeux de développement et de suivre les débats parlementaires. A titre illustratif, le vote du budget est suivi de très près par les Béninois. Le PNUD a contribué à la prise en compte du genre dans les stratégies et politiques au niveau national et local ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique nationale pour la promotion du genre et de son plan d'action. Il a par ailleurs contribué au renforcement de l'efficacité de la réponse nationale au VIH/sida à travers l'instauration de la bonne gouvernance dans la riposte nationale et l'élaboration des stratégies innovantes de mobilisation des ressources pour une meilleure prise en charge des personnes vivant avec le VIH/sida et la lutte contre la stigmatisation.

7. L'examen de la réponse de la direction à l'évaluation des résultats des activités de développement (ADR 2008) et l'examen à mi-parcours du programme en juin 2011, tout en confirmant la pertinence des orientations, ont mis en exergue un certain nombre de préoccupations concernant : a) la faible synergie des interventions et le risque de dispersion; b) l'insuffisance de l'appropriation nationale; c) l'insuffisance des partenariats stratégiques et de la mobilisation de ressources; d) le caractère incomplet du cadre de mesure des résultats. Outre les faiblesses susmentionnées, la principale leçon apprise du cycle finissant est la résistance au changement au sein de l'administration béninoise, résistance qui ne facilite pas l'avancement des réformes engagées et le passage à l'échelle des programmes de développement. Pour sa part, le Bureau de pays a pleinement utilisé les ressources issues de la coopération Sud-Sud et celles des centres régionaux du PNUD. Dans le cadre du nouveau programme de pays, le PNUD s'investira davantage dans un plaidoyer politique qui engagera les autorités au plus haut niveau et d'autres acteurs afin de renforcer les processus de dialogue pour accélérer et faire aboutir les réformes. Le Bureau a d'ores et déjà noué plusieurs partenariats en vue d'accroître l'offre de services sociaux au niveau local et de stimuler l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes à travers l'appui à la réalisation d'investissements servant les pauvres.

III. Programme proposé

8. Le programme découle directement des résultats planifiés du PNUAD 2014-2018 compte tenu des priorités nationales fixées par le Gouvernement dans la SCRP. Il se fonde sur les réflexions sur l'Agenda pour l'après-2015, les objectifs de développement durable et les conclusions du Sommet mondial Rio + 20 ainsi que sur les conclusions et recommandations et le plan d'action du Sommet d'Istanbul sur les pays les moins avancés. Le PNUD se concentrera sur les trois domaines prioritaires d'intervention du PNUAD ainsi que sur les thématiques transversales (droits de l'homme, genre, VIH/sida).

9. **Croissance inclusive, emploi, sécurité alimentaire et protection sociale** : Ce domaine d'intervention couvre trois volets : a) appui à la mise en place et au renforcement des capacités nationales nécessaires pour accélérer la croissance rurale, l'accent étant mis sur la promotion des entreprises agricoles, le renforcement et la création des centres d'incubation pour l'entrepreneuriat agricole des jeunes et

femmes, l'accompagnement des jeunes formés à l'installation et à la création d'entreprises viables; b) appui à la transformation de l'économie par la création d'un environnement favorable, le soutien à la création d'emplois durables et aux structures chargées de la promotion de l'emploi et du financement des petites et moyennes entreprises (PME/PMI) ainsi qu'au dialogue public-privé; c) accélération de la réalisation des OMD au niveau local et mobilisation des ressources des communes pour la mise en œuvre des plans de développement communaux. Afin d'accroître la résilience des communautés locales et notamment des femmes, l'intervention du PNUD ciblera la mise en place d'un socle de protection sociale et l'élargissement des possibilités d'activités génératrices de revenus dans un cadre commun avec le système des Nations Unies.

10. Gouvernance, participation et décentralisation : Les objectifs poursuivis dans ce domaine se déclinent en cinq volets : a) appui à la conception et à la mise en œuvre des réformes économiques et sociales pour réaliser la transformation socioéconomique du Bénin; b) appuis institutionnels, stratégiques et techniques en matière de planification, gestion macroéconomique, programmation budgétaire pluriannuelle, suivi et évaluation ainsi qu'appui au système statistique national. En outre, le PNUD consolidera son action pour rendre opérationnel le plan d'action de la politique de l'aide; c) renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Assemblée nationale pour lui permettre d'exercer ses prérogatives constitutionnelles. De même, le PNUD va accroître son action de plaider pour mobiliser des ressources afin d'appuyer les autres institutions publiques engagées dans la consolidation de l'état de droit. Cet appui est retenu pour garantir une meilleure participation des citoyens, un contrôle citoyen efficace et une bonne gouvernance concertée; d) appui aux mécanismes de pérennisation des organes et des outils de gestion des élections et de dialogue politique pour renforcer la paix et la confiance entre les acteurs; e) amélioration de l'accès des Béninois à des services judiciaires efficaces, démarginalisation des pauvres par le droit et renforcement des capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire en vue de rendre la lutte contre la corruption efficace.

11. Gestion de l'environnement, changement climatique et catastrophes : L'intervention dans ce domaine comporte trois volets : a) amélioration de la gouvernance environnementale par le renforcement des capacités nationales de gestion pour la préservation d'un environnement sain et durable, la gestion et la préservation des ressources naturelles et la facilitation de l'accès aux sources d'énergie renouvelable (énergie solaire) grâce à la mobilisation et à l'engagement du secteur privé créateur d'emplois et de richesses au profit des femmes et des jeunes; b) préservation des écosystèmes protégés; c) plaider et dialogue de politique en vue d'accompagner le processus de formulation des stratégies d'appui aux communautés et de mise en œuvre des techniques d'adaptation aux effets du changement climatique et renforcement des capacités d'alerte rapide des institutions nationales pour améliorer les revenus des populations, notamment des jeunes et des femmes grâce à la réduction des pertes de récoltes et à l'augmentation des investissements; d) dynamisation de la plateforme de gestion des risques et catastrophes naturelles au niveau national et décentralisé, en tenant compte des besoins des populations ciblées et en particulier les femmes.

12. De façon transversale, l'appui prendra les formes ci-après : a) plaider en faveur de la mise en œuvre de la Politique nationale pour la promotion du genre par le renforcement des capacités des institutions nationales, de la société civile et des

communautés locales en vue d'améliorer la représentation des femmes dans les instances de prise de décision. La protection des femmes contre les discriminations, les violences, les sévices et l'exploitation sera un axe prioritaire des interventions; b) meilleure intégration de la thématique VIH/sida dans les politiques et stratégies publiques et promotion de la bonne gouvernance dans le domaine du VIH/sida.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

13. Au vu des acquis en matière d'appropriation par le Gouvernement, l'exécution du Programme sera nationale. Les modalités de mise en œuvre seront retenues au cas par cas sur la base des produits et des capacités des partenaires d'exécution. Dans des situations exceptionnelles, la mise en œuvre directe par le PNUD sera adoptée suivant l'avis du Gouvernement. Le PNUD pourrait recourir à la procédure de la filière rapide en fonction des besoins. Les audits annuels des projets et programmes resteront systématiques et obligatoires. En outre, le recours aux Volontaires des Nations Unies, à l'expertise du Centre régional du PNUD et à la coopération Sud-Sud sera privilégié. Au plan interne, le Bureau va renforcer sa structuration par domaine thématique d'intervention et assurer la disponibilité des ressources humaines, financières et opérationnelles nécessaires à la réalisation de sa contribution aux effets attendus dans le PNUAD 2014-2018.

14. Certains phénomènes tels que la corruption, la politisation de l'administration, les tensions et les polarisations électorales, l'existence de plusieurs pôles de décision, les grèves répétées et les catastrophes naturelles continuent de freiner le processus de développement. En outre, le désengagement de certains bailleurs du fait de la crise économique internationale pourrait affecter le potentiel de mobilisation de ressources. L'obtention des résultats de ce programme dépendra des efforts qui seront consentis par toutes les parties prenantes, sur la base d'un plan de gestion des risques.

15. Les mécanismes de suivi et d'évaluation de la SCRП et du PNUAD mis en place par le Gouvernement constituent le cadre de référence du suivi et évaluation du programme. Dans le cadre de l'appui conjoint du système des Nations Unies, le PNUD participera au renforcement des capacités de l'Unité de gestion et de coordination et de l'Institut national de la statistique de manière à assurer la disponibilité et la fiabilité des données statistiques pour mesurer les effets du programme de pays, et organisera avec le Gouvernement les examens trimestriels de son programme par domaine d'intervention. Le Bureau du PNUD assurera la mise en œuvre régulière du plan d'évaluation du programme. Les examens annuels seront menés avec les entités du système des Nations Unies.

16. Des stratégies de mobilisation des ressources et de communication institutionnelle pour le développement seront mises en œuvre pour accompagner le programme. Le PNUD aura recours à ses ressources ordinaires et à la mobilisation de ressources auprès des partenaires traditionnels et d'autres partenaires (les BRICS, à savoir Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), notamment dans les domaines des nouvelles technologies et de l'économie verte. Le recours à la contrepartie financière et au cofinancement avec le Gouvernement sera poursuivi.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Bénin (2014-2018)

Priorités nationales : Axe 1 : Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie. Axe 3 : Renforcement du capital humain. Axe 5 : Développement équilibré et durable du territoire national

Effets du programme/PNUAD : D'ici à 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes vivant dans les communes d'intervention, accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire

Indicateurs de résultats : a) Indice de pauvreté (P0, P1, P2) (par groupe d'âge, sexe, lieu de résidence); b) Dépense moyenne par tête (par groupe d'âge, sexe, lieu de résidence); c) Prévalence de l'insécurité alimentaire (par groupe d'âge, sexe, lieu de résidence)

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par effet (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>
Le Gouvernement aura développé de partenariats stratégiques pour la mobilisation de ressources, mis à disposition des ressources du budget national et amélioré le cadre de partenariats publics et privés	La Banque ouest-africaine de développement (BOAD), la Banque africaine de développement (BAfD) et le Japon continueront d'apporter leurs contributions financières à la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des Villages du Millénaire.	Le PNUD appuiera l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ainsi que leur accès aux services financiers, le dialogue public-privé et la mise en place d'un environnement favorable aux PME/PMI, ainsi que l'offre de services sociaux au niveau local, la création d'emplois durables au profit des jeunes et des femmes et la mobilisation des ressources par les communes.	Produit 1 : Indic. 1.1 : Nombre de jeunes de 15-24 ans formés à l'entrepreneuriat agricole (base : 1 000; cible : 5 000). Indic. 1.2 : Nombre de femmes formées à l'entrepreneuriat agricole (base : 100; cible : 500). Indic. 1.3 : Nombre de jeunes de 15-24 ans ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises (base : 450; cible : 4 000). Indic. 1.4 : Nombre de femmes ayant reçu un appui matériel et financier pour créer des entreprises (base : 45; cible : 300) Produit 2 : Indic. 2.1 : Nombre de structures de promotion de l'emploi et de financement appuyées au niveau local (base : 3; cible : 12). Indic. 2.2 : Nombre de jeunes entrepreneurs formés et accompagnés à la création d'entreprises (base : 150; cible : 1 150) Produit 3 : Indic. 3.1 : Nombre de ménages pauvres et vulnérables ayant bénéficié d'un appui pour la mise en place d'une activité génératrice de revenus (base : 0; cible : 1 000)	1. Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, compétences et facilités d'installation pour l'auto-emploi et l'entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural et périurbain. 2. Le gouvernement, les collectivités locales et les organisations de la société civile disposent de capacités pour mettre en place un environnement propice à l'émergence et au développement de la microentreprise et PME/PMI et à la création d'emplois. 3. Les communautés à la base, les populations pauvres et les groupes vulnérables disposent de capacités accrues (filets de protection sociale, transferts des revenus, techniques et technologies appropriées) pour assurer leur sécurité alimentaire et leur accès aux marchés.	Ressources ordinaires : 6 000 Autres : 37 430
Les collectivités locales vont continuer à adopter et mettre en œuvre des plans inclusifs d'accélération de la réalisation des OMD.	Le centre Songhaï poursuivra son appui technique à la promotion de l'entrepreneuriat agricole.				
	Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Fonds belge pour la sécurité alimentaire				

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par effet (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>
	(FBSA) poursuivront leurs contributions pour le volet sécurité alimentaire au niveau local.				

Priorité nationale – Axe 4 : Promotion de la qualité de la gouvernance

Effets du programme/PNUAD : D'ici à 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et responsable

Indicateurs de résultats : a) Taux d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources propres du budget général de l'Etat (base ordonnancement) dans les secteurs sociaux (éducation, santé, famille, justice, eau, agriculture); b) Taux d'exécution des budgets d'investissement des communes retenues : c) Nombre de lois de règlement votées durant une législature; d) Nombre de communes qui produisent chaque année le TBS (tableau de bord social)

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par effet (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>
Le Gouvernement aura amélioré la fourniture des services publics par des réformes administratives et institutionnelles en vue d'une administration de développement. Il va assurer l'éducation civique et renforcer la gouvernance locale par la décentralisation. Il mettra en œuvre les	La Banque mondiale, l'Union européenne (UE), le Fonds monétaire international (FMI), la BOAD, la BafD et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) vont renforcer leur contribution à la mise en œuvre de la réforme administrative, institutionnelle et économique et à la promotion du secteur privé. La Coopération suisse, l'Agence allemande de coopération	L'appui du PNUD ciblera les réformes économiques, politiques et sociales, le renforcement des capacités nationales de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation, prenant en compte les droits de l'homme et la réalisation des objectifs de développement durables. Le PNUD appuiera également les politiques	Produit 1 : Indic. 1.1 : Nombre de cadres (Direction de la planification et programmation, Direction des ressources financières et du matériel, directeurs techniques et chefs du suivi-évaluation) par ministère ciblé formés chaque année à l'utilisation des outils d'opérationnalisation du budget-programme, y compris la budgétisation sociale (base : 2; cible : 10). Indic. 1.2 : Nombre d'élus locaux et d'employés communaux de chaque commune d'intervention formés chaque année en maîtrise d'ouvrage communal (base : 1; cible : 11). Indic. 1.3 : Proportion de communes d'intervention disposant d'un système d'information territorial (base : 14 %; cible : 100 %) Produit 2 : Indic. 2.1 : Nombre de stratégies sectorielles élaborées ou mises à jour (base : 5; cible : 15). Indic. 2.2 : Nombre de rapports annuels d'avancement de la SCRП (base : 1; cible : 6). Indic. 2.3 : Disponibilité des rapports annuels de mise en œuvre des plans de développement communal (base : oui; cible : oui)	1. Le gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement. 2. Les processus et capacités nationaux, locaux et sectoriels de planification, programmation, budgétisation, suivi-évaluation et gestion macroéconomique sont renforcés. 3. L'Assemblée nationale et les autres institutions de l'Etat disposent des capacités nécessaires pour mieux assurer leurs prérogatives constitutionnelles. 4. Les institutions, les organisations de la société civile	Ressources ordinaires : 5 000 Autres : 15 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par effet (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>
recommandation s de l'évaluation nationale des OMD (après 2015), et va promouvoir l'accès des pauvres à la justice. Le gouvernement va promouvoir la gouvernance concertée, la paix, et mettra en place un système électoral performant et crédible.	internationale (GIZ) et d'autres partenaires vont continuer de soutenir la gouvernance locale.	publiques de bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, et l'accès des plus pauvres à la justice. Le PNUD appuiera les institutions chargées de préserver l'état de droit et la démocratie et encouragera la participation citoyenne et celle des femmes à la prise de décision et au suivi des politiques publiques.	Produit 3 : Indic. 3.1 : Disponibilité du Plan stratégique de l'Assemblée nationale (base : 0; Cible : 1). Indic. 3.2 : Nombre d'audits organisationnels d'institutions de la République réalisés (base : 2; cible : 7) Produit 4 : Indic. 4.1 : Proportion d'organisations de la société civile partenaires formées aux thématiques de développement (base : 40 %; cible : 100 %). Indic. 4.2 : Nombre d'organisations de la société civile engagées dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social (base : 10; cible : 77) Produit 5 : Indic. 5.1 : Proportion d'acteurs clés de la justice dans les communes d'intervention formés pour mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la justice (base : 30 %; cible : 100 %)	et les médias disposent de capacités accrues pour participer au processus de développement inclusif et mieux conduire les processus électoraux 5. Les acteurs clés de la justice au niveau national et local sont aptes à mettre en œuvre les procédures et mécanismes appropriés facilitant l'accès des populations vulnérables à la justice	

Priorités nationales – Axe 5 : Développement équilibré et durable du territoire national

Effets du programme/PNUAD : D'ici à 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, des conséquences du changement climatique, des crises et catastrophes naturelles

Indicateurs de résultats : a) Taux d'exécution physique du Plan de contingence nationale; b) Proportion de ménages évacuant leurs déchets par la voirie publique, privée et les ONG; c) Proportion de ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisson; d) Proportion de zones forestières protégées; e) Taux de reboisement; f) Proportion d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs ayant adopté des itinéraires techniques adaptés au changement climatique; g) Taux de perte des récoltes liée aux aléas climatiques

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par effet (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>
Le Gouvernement aura noué des partenariats stratégiques pour la	L'UE va poursuivre sa contribution pour l'amélioration de la gestion forestière, l'atténuation des pressions et le	Le PNUD appuiera le renforcement des capacités des institutions nationales et locales et des	Produit 1 : Indic. 1.1 : Nombre d'outils de gestion élaborés et opérationnels (documents de politiques, de stratégie, plan d'action, document de gestion par sous-secteur) (base : 15; cible : 30)	1. Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles, énergétiques et le cadre de vie.	Ressources ordinaires : 3 084 Autres : 12 000

<i>Contributions du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par effet (en milliers de dollars des Etats-Unis)</i>
<p>mobilisation de ressources pour le secteur, y compris les ressources du budget national. Il va relever le leadership pour la prise en compte de l'environnement et du changement climatique dans les documents de planification et dans le cadre de dépenses à moyen terme.</p>	<p>renforcement de la conservation des écosystèmes du complexe W-Arly.Pendjari. Oxfam, l'USAID, et la GIZ maintiendront leur appui institutionnel dans le secteur.</p>	<p>populations en gouvernance environnementale, gestion des ressources naturelles/énergétiques, crises et catastrophes, et stratégies nationales et locales d'adaptation au changement climatique.</p>	<p>Produit 2 : Indic. 2.1 : Proportion de communes renforcées dans la gestion des ressources naturelles, énergétiques et du cadre de vie (base : 15 %; cible : 40 %). Indic. 2.2 : Proportion de l'espace national reboisée ou restaurée (base : 35 %; cible : 60 %)</p> <p>Produit 3 : Indic. 3.1 : Proportion de communes disposant d'équipements de mesure agroclimatique et hydrologique (base : 39 %; cible : 52 %). Indic. 3.2 : Proportion de cadres ou techniciens disposant de capacités d'alerte rapide avant une crise climatique ou une catastrophe (base : 5 %; cible : 10 %). Indic. 3.3 : Proportion d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs formés à l'utilisation des itinéraires techniques adaptés au changement climatique (base : 17 %; cible : 35 %)</p>	<p>2. Les institutions nationales et locales ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes.</p> <p>3. Les institutions et les communautés disposent davantage de capacités pour accroître la résilience face aux crises et au changement climatique.</p>	